

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

du lundi 29 septembre 2025 au mercredi 29 octobre 2025 inclus

PORTANT SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCoT) DU PAYS DE LA BAIE DE SOMME

(Ouverte par Arrêté N° VP-PP/2025.46 de la Présidente du Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées en date du 08.09.2025)

En exécution de la décision du Comité Syndical du Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées d'arrêter le bilan de la concertation et le projet de SCoT du Pays de la Baie de Somme en date du 10 mars 2025, il sera procédé à une enquête publique portant sur un périmètre défini par l'arrêté du 28 mai 2015, comprenant les 138 communes suivantes :

ABBEVILLE, ACHEUX-EN-VIMEU, AGENVILLERS, AIGNEVILLE, AILLY-LE-HAUT-CLOCHER, ARGOULES, ARREST, ARRY, BAILLEUL, BEHEN, BELLANCOURT, BERNAY-EN-PONTHIEU, BETHENCOURT-SUR-MER, BETTENCOURT-RIVIERE, BOISMONT, BOUFFLERS, BOURSEVILLE, BRAILLY-CORNEHOTTE, BRAY-LES-MAREUIL, BRUCAMPS, BRUTELLES, BUIGNY-L'ABBE, BUIGNY-SAINT-MACLOU, BUSSUS-LES-YAUCOURT, CAHON, CAMBRON, CANCHY, CAOURS, CAYEUX-SUR-MER, CHEPY, CITERNE, COCQUEREL, CONDE-FOLIE, COULONVILLERS, CRAMONT, CRECY-EN-PONTHIEU, DOMINOIS, DOMPIERRE-SUR-AUTHIE, DOMQUEUR, DOMVAST, DOUDELAINVILLE, DRUCAT, EAUCOURT-SUR-SOMME, EPAGNE-EPAGNETTE, ERCOURT, ERGNIES, ERONDELLE, ESTREBOEUF, ESTREES-LES-CRECY, FAVIERES, FEUQUIERES-EN-VIMEU, FONTAINE-SUR-MAYE, FONTAINE-SUR-SOMME, FOREST-L'ABBAYE, FOREST-MONTIERS, FORT-MAHON-PLAGE, FRANCIERES, FRANLEU, FRESSENNEVILLE, FRIVILLE-ESCARBOTIN, FROYELLES, FRUCOURT, GAPENNES, GORENFLOS, GRAND-LAVIERS, GREBAULT-MESNIL, GUESCHART, HALLENCOURT, HAUTVILLERS-OUVILLE, HUCHENNEVILLE, HUPPY, LAMOTTE-BULEUX, LANCHERES, LE BOISLE, LE CROTOY, LE TITRE, LIERCOURT, LIGESCOURT, LIMEUX, LONG, LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS, MACHIEL, MACHY, MAISON-PONTHIEU, MAISON-ROLAND, MAREUIL-CAUBERT, MENESLIES, MERELLESART, MESNIL-DOMQUEUR, MIANNAY, MILLENCOURT-EN-PONTHIEU, MONS-BOUBERT, MOUFLERS, MOYENNEVILLE, NAMPONT, NEUFMOULIN, NEUILLY-L'HOPITAL, NEUILLY-LE-DIEN, NIBAS, NOUVION, NOYELLES-EN-CHAUSSEE, NOYELLES-SUR-MER, OCHANCOURT, ONEUX, PENDE, PONCHES-ESTRUVAL, PONTHOILE, PONT-REMY, PORT-LE-GRAND, QUEND, QUESNOY-LE-MONTANT, REGNIERE-ECLUSE, RUE, SAIGNEVILLE, SAILLY-FLIBEAUCOURT, SAINT-BLIMONT, SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT, SAINT-RIQUIER, SAINT-VALERY-SUR-SOMME, SOREL-EN-VIMEU, TOEUFLES, TOURS-EN-VIMEU, TULLY, VALINES, VAUCHELLES-LES-QUESNOY, VAUDRICOURT, VAUX-MARQUENNEVILLE, VERCOURT, VILLERS-SOUS-AILLY, VILLERS-SUR-AUTHIE, VIRONCHAUX, VRON, WIRY-AU-MONT, WOINCOURT, YONVAL, YVRENCH, YVRENCHOUX, YZENGREMER

Article 1: Objet de l'enquête

L'enquête publique vise à informer le public et à recueillir ses observations et propositions sur le projet d'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de la Baie de Somme.

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire pour les 20 années à venir.

Il définit les objectifs et les orientations d'un territoire en matière de sobriété foncière, de logement, de développement économique, d'implantation commerciale, de mobilité, de protection de la biodiversité, de transition énergétique, de qualité urbaine et de valorisation des paysages, de gestion des risques et de préservation des ressources naturelles.

Le SCoT du Pays de la Baie de Somme couvre le périmètre de 3 intercommunalités (Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre, Communauté de Communes du Vimeu, Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme), soit 138 communes et près de 105 000 habitants.

Le siège de l'enquête est fixé au Syndicat mixte Baie de Somme 3 vallées, Garopôle, place de la Gare, 80100 Abbeville

Article 2: Dates et durée de l'enquête

L'enquête publique se déroulera du 29 septembre 2025 au 29 octobre 2025, soit durant 31 jours consécutifs.

Article 3: Commissaire enquêteur

Par décision n°E25000075/80 en date du 3 juin 2025, Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens a désigné :

- M. Jean-Marie ALLONNEAU, Président de la commission d'enquête ;
- M. Dominique EVRARD, Mme Martine DE POTTER, membres titulaires ;
- M. Guy MARTIN, M. Yves DEBOEVRE, membres suppléants.

En cas d'empêchement, la présidence de la commission sera assurée par le premier titulaire.

Article 4: Dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique se compose :

- d'une notice de présentation,
- du projet de SCoT du Pays de la Baie de Somme, comprenant :
 - le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) comprenant un diagnostic territorial stratégique,
 - le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) comprenant un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)
 - les annexes comprenant le diagnostic, l'état initial de l'environnement, l'évaluation environnementale, les explications des choix retenus du PAS, du DOO et des objectifs fonciers, les modalités et référentiel de suivi du SCoT,
- des avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA), de l'avis de la CDPENAF, de l'avis de l'autorité environnementale (MRAE),
- des mémoires en réponse aux avis PPA et à l'avis de la MRAE,
- du résumé non technique de l'évaluation environnementale,
- du bilan de la concertation menée pendant l'élaboration du projet,
- de la délibération du Comité syndical du Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées en date du 10 mars 2025 arrêtant le bilan de la concertation et le projet d'élaboration du SCoT du Pays de la Baie de Somme.

Article 5: Consultation du dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable dans les huit lieux prévus, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public :

- **Abbeville**, siège du Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées et siège de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, Garopôle, Place de la Gare, 80100 Abbeville
- **Ailly-le-Haut-Clocher**, Mairie, place de la Mairie, 80690 Ailly-le-Haut-Clocher
- **Crécy-en-Ponthieu**, Mairie, 2 Pl. Jean de Luxembourg, 80150 Crécy-en-Ponthieu
- **Friville-Escarbotin**, siège de la Communauté de Communes du Vimeu, 18 avenue Albert Thomas, 80130 Friville-Escarbotin
- **Fort-Mahon-Plage**, Mairie, Place Alberti Lecat, 80120 Fort-Mahon-Plage
- **Longpré-les-Corps-Saints**, Mairie, 3 rue du Moulin, 80510 Longpré-les-Corps-Saints
- **Rue**, siège de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre, 33 Bis route du Crotoy, 80120 Rue
- **Saint-Valery-sur-Somme**, Mairie, 19 Place Saint Martin, 80230 Saint-Valery-sur-Somme

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable au format numérique, sur le site internet de l'enquête publique, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/scot-paysdelabaiedesomme-2025>

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera par ailleurs consultable sur un poste informatique, au siège du Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées et siège de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, Garopôle, Place de la Gare, 80100 Abbeville, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de **Madame la Présidente du Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, à l'adresse suivante : GAROPOLE – Place de la Gare 80100 ABBEVILLE.**

Article 6: Permanences

Des membres de la commission d'enquête recevront le public lors des 19 permanences qui se tiendront dans huit communes, aux dates et horaires suivants :

Lieux	Dates	Horaires
ABBEVILLE - siège du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées et siège de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, Garopôle, Place de la Gare	Lundi 29 septembre	9h00-12h00
	Mercredi 15 octobre	16h00-19h00
	Mercredi 29 octobre	14h00-17h00
AILLY-LE-HAUT-CLOCHER – mairie, place de la Mairie	Mardi 07 octobre	14h00-17h00
	Mardi 21 octobre	14h00-17h00

Lieux	Dates	Horaires
CRECY-EN-PONTHIEU – mairie, 2 Pl. Jean de Luxembourg	Mardi 07 octobre	16h00-19h00
	Vendredi 24 octobre	14h00-17h00
FORT-MAHON-PLAGE – mairie, Place Alberti Lecat	Samedi 04 octobre	9h00-12h00
	Jeudi 16 octobre	14h00-17h00
FRIVILLE-ESCARBOTIN - siège de la Communauté de communes du Vimeu, 18 avenue Albert Thomas	Lundi 29 septembre	9h00-12h00
	Mardi 07 octobre	9h00-12h00
	Mercredi 29 octobre	14h00-17h00
LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS – mairie, 3 rue du Moulin	Mercredi 15 octobre	9h00-12h00
	Mardi 21 octobre	9h00-12h00
RUE - siège de la Communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre, 33 Bis route du Crotoy	Lundi 29 septembre	14h00-17h00
	Jeudi 16 octobre	9h00-12h00
	Mercredi 29 octobre	14h00-17h00
SAINT-VALERY-SUR-SOMME – mairie, 19 Place Saint Martin	Samedi 11 octobre	9h00-12h00
	Mercredi 22 octobre	14h00-17h00

Article 7: Observations du public

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront :

- être consignées sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un représentant de la commission d'enquête, puis déposés au siège du Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, Garopôle, Place de la Gare, 80100 Abbeville, ainsi qu'aux lieux de tenue des permanences de la commission d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- être reçues à l'écrit ou à l'oral par l'un des représentants de la commission d'enquête, aux lieux, jours et heures de ses permanences,
- être consignées sur le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/scot-paysdelabaiedesomme-2025>
- être transmises par courrier électronique à l'adresse suivante : scot-paysdelabaiedesomme-2025@mail.registre-numerique.fr
- être adressées par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête, au siège du Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, Garopôle, Place de la Gare, 80100 Abbeville

Les contributions transmises par courrier électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé sécurisé et donc visibles par tous.

Article 8: Rapport et conclusions de la commission d'enquête

La commission d'enquête établit un rapport, relatant le déroulement de l'enquête, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, faisant état des observations et des propositions produites pendant la durée de l'enquête ainsi que des réponses éventuelles du Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées et examinera les observations recueillies. Il établira, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le président de la commission d'enquête disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de fin de l'enquête pour transmettre à la Présidente du Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées le rapport établi ainsi que ses conclusions motivées formulant un avis sur le projet de SCoT du Pays de la Baie de Somme.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera adressée à Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens.

Le rapport établi ainsi que les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège du Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées et dans les lieux désignés comme lieux d'enquête à l'article 5, pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées seront également publiés sur le site internet Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées : <https://www.baiedesomme3vallees.fr> et tenus à disposition du public pendant un an.

Article 9: Décision

A l'issue de l'enquête, le projet de SCoT du Pays de la Baie de Somme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public ainsi que du rapport de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du Comité syndical du Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées.

Article 10: Mesures de publicité

Un avis au public faisant connaître les dates d'ouverture et clôture de l'enquête publique sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux locaux diffusés sur le territoire de la Baie de Somme : le Courrier picard et La Gazette France. Cet avis sera également affiché dans les lieux de mise à disposition du dossier d'enquête au format papier et dans les communes du territoire.

Article 11: Informations complémentaires

Des informations peuvent être demandées au Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, Garopôle, place de la Gare, 80100 Abbeville
03 22 24 40 74
contact@baiedesomme3vallees.fr

Fait à Abbeville le 08.09.2025